

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 juin 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juin 2013 à 20h30 sur convocation du Maire du 06 juin 2013.

PRESENTS :

Mmes BAUD-GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali - GAL Catherine -
 MM. BOUVIER Bernard - CHABRY Philippe - CHARDON Didier -CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-
 Pierre - GAVARD Patrick - GRILLET Luc -.

EXCUSES :

Mmes BAUD-GRASSET Dominique - ROCH Jacqueline
 MM. BOUVIER Eric - CHARDON Michaël - PAYRARD Eric.

Secrétaire de Séance : Madame Magali BOUVAREL.

Marché Fournisseur repas cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a repris les services de cantine et de garderie périscolaire depuis la rentrée de septembre 2011 et que la société LES AIRELLES avait signé une convention avec l'association « La Ruche » qui gérait précédemment ce service, pour une durée de 3 années scolaires avec une révision des prix chaque année.

Le contrat arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2012-2013, une nouvelle consultation a été lancée le 13 mai 2013 selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, par avis d'appel public à la concurrence pour la fourniture des repas de la cantine scolaire pour une année.

La consultation a été faite pour une seule année scolaire car la réforme des rythmes scolaires qui sera appliquée à partir de septembre 2014 dans notre commune aura peut-être une incidence sur le nombre de jours de cantine.

Une seule offre est parvenue en mairie avant la date limite fixée au 06 juin 2013 à 17h00.

Conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 07 juin 2013 propose d'attribuer le marché à la société LES AIRELLES, seule candidate et dont l'offre est conforme aux critères définis dans le cadre de la consultation.

Vu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix émis par la Commission d'Appel d'Offres du 07 juin 2013 pour attribuer le marché de fourniture des repas de la cantine scolaire à la société LES AIRELLES pour l'année scolaire 2013-2014, pour un prix de repas unitaire HT de 4.403 €.

Cantine/Garderie

1. Modification des règlements :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une rencontre a été organisée avec les parents d'élèves (seulement 6 familles étaient présentes) début juin ainsi qu'avec le personnel communal. Les discussions ont surtout concernées la garderie périscolaire qui est gérée par la commune depuis deux ans, afin d'apporter des modifications aux règlements afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Monsieur le Maire présente les projets de règlement pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire pour la rentrée 2013-2014.

Pour la garderie périscolaire, le nombre d'enfants étant limité à 24 il est obligatoire d'avoir une certaine rigueur pour les inscriptions des enfants. Le règlement a toutefois été assoupli avec une possibilité d'annulation le jour même avant 16H sans facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de règlements de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire présentés, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014, et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour son application.

2. Tarifs Année scolaire 2013-2014 :

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient au conseil municipal de fixer les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie.

Cantine : augmentation de 2.25 % sur le prix du repas suite à la signature du marché avec le fournisseur pour la rentrée 2013-2014. Trois tarifs sont en vigueur :

- les repas « réguliers » pour les inscriptions au mois : 4,90€
- les repas « occasionnels » pour les inscriptions au plus tard le mardi de la semaine précédente : même tari que les repas « réguliers »,
- les repas « exceptionnels » hors délai : 6,50 €.

Garderie Périscolaire :

Tarif horaire : pas d'augmentation par rapport à l'année scolaire précédente : 3.10 €.

Le secrétariat de la Mairie reste ouvert au cas particulier si certains parents rencontrent des difficultés. L'important étant de toujours dialoguer.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, donne son accord pour ces tarifs.

Convention MJCI LES CLARINES

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis de nombreuses années à la MJCI « Les Clarines ».

Une nouvelle convention doit être signée avec la MJCI, l'ancienne étant arrivée à échéance.

Un gros travail auprès des jeunes de l'ensemble du territoire débute, et devra déboucher sur un projets de politique jeunesse au printemps 2014.

Pour la période 2012/2013, 60 Bogévan(nes) sont inscrit à la MJC Intercommunale dont 41 enfants et ados pour des activités ou au centre de loisirs durant les congés (mercredis ou vacances.)

Le changement des rythmes scolaires de la rentrée 2014 nous poussent également à réfléchir à une nouvelle organisation des activités péri-éducatives qui seront à la charge des communes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en 2012 la compétence « actions en direction de l'enfance et la jeunesse » des 11 communes de la CCAR a été transférée à la Communauté de Communes des 4 Rivières et que la commune de BOGEVE n'étant pas sur le territoire de la CC4R, il est nécessaire de signer une convention d'objectifs et de financement avec la MJCI « Les Clarines » afin de pouvoir continuer à adhérer à cette structure.

Il donne lecture du projet de convention établi sur la base de celle signée entre les 11 communes et la CC4R. Cette convention est établie pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, accepte les termes de la convention d'objectifs et de financement proposés, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention.

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier de Boège a fait connaître à la commune qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune, correspondant à une créance dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou décédé).

Le montant de l'admission en non-valeur est de 1421.53 € (impayés de loyers).

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de déclarer s'en référer aux avis en vue de l'admission en non-valeur de la totalité de la somme arrêtée à 1421.53 €.

Activités Intercommunales

1. Modification statuts du Syndicat des Brasses :

Monsieur le Maire donne lecture du mail du syndicat des Brasses en date du 04 juin 2013 concernant la modification des statuts dudit syndicat.

Il informe l'assemblée de la décision prise par les délégués des 4 communes membres du syndicat des Brasses, lors du dernier comité syndical en date du 21 mai 2013, relative à la modification de ses statuts, et notamment les articles 4 et 8.

Cette modification porte sur le nombre de délégués par commune ainsi que la répartition des dépenses et participations.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces transmises par le Syndicat des Brasses et ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, demande d'avoir ces statuts en mairie afin de pouvoir délibérer positivement.

Monsieur Jean-Pierre DELAVOET fait le bilan des travaux engagés en 2013 par le syndicat des Brasses :

- un nouveau chalet pour la caisse du ski de fond, les secours, l'école de ski et le garage des dameuses va être construit à plaine Joux.
- la gare d'arrivée du 4 places sera couverte et l'ensemble des remontées mécaniques doivent être révisées et remises en état.
- A Onnion le bas de la piste noir sera profilée afin d'éviter le couloir gelé en bas de la piste ; mais le projet des canons à neige sur cette partie de la piste est reporté à l'an prochain.

2. Répartition des sièges des délégués à la Communauté de Communes de la Vallée Verte :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la circulaire de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 04 mars 2013 relative à la composition des conseils communautaires des communautés de communes et des communautés d'agglomération en vue des échéances électorales de mars 2014,

Il indique la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, notamment en tenant compte de la population et la nécessité pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte de délibérer sur la nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires avant le 31 août 2013,

Considérant qu'à défaut d'accord obtenu au 31 août, la répartition des sièges sera automatique et s'opérera à la répartition proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Cette répartition sera alors arrêtée par le préfet, avant le 30 septembre 2013,

Il indique que lors du conseil communautaire en date du 25 mars 2013, le Conseil Communautaire a proposé un accord local relatif à la répartition des délégués communautaires sur les bases suivantes :

COMMUNES	Nombre sièges
BOEGE	5 sièges
HABERE-POCHE	4 sièges
BOGEVE	3 sièges
BURDIGNIN	2 sièges
HABERE-LULLIN	2 sièges
SAINT ANDRE DE BOEGE	2 sièges
VILLARD	2 sièges
SAXEL	2 sièges

Après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes de la Vallée Verte proposé par le conseil communautaire de Communauté de Communes de la Vallée Verte ci-dessus.

- Bogève conserve ces 3 délégués : Bernard Bouvier, Jacqueline Roch et Patrick Chardon.

Boège a maintenant 5 délégués, Habère-Poche 4 et Saxel 2.

Point sur les travaux en cours

Les travaux de la piscine intercommunale de Boège ont été réalisés. L'ouverture est prévue le 24 juin pour les scolaires et ensuite ouverture au public dès les vacances. Mais il faut encore embaucher un maître nageur.

Les travaux de réfection du toit de l'ancienne poste a été rénovée. Tout c'est très bien passé.

Carrefour du centre : une convention avec le conseil général est en cours afin de refaire la route du Bosson le plus rapidement possible.

Un problème est survenu au niveau du tri sélectif à cause de la présence d'eau dans le terrain. Cela a causé de gros dommages sur un des containers Une tranchée sera donc réalisée afin de drainer et évacuer l'eau jusqu'au Foron. Puis les containers seront remis en état.

Suite aux travaux de réfection du mur du cimetière, un problème sur la couche de finition du crépissage du mur est apparu. Un rendez-vous avec l'entreprise, les assurances et un expert est prévu le 14 juin 2013 sur place afin d'enclencher la procédure pour la garantie décennale.

La nouvelle pelle mécanique a été livrée à nos agents communaux, et l'unimog sera livré dans 15 jours.

Des travaux sont à prévoir pour le plancher de l'église. Il sera très probablement envisagé de mettre du carrelage.

Il faut prévoir et organiser la réfection de la salle des fêtes ; celle ci ne pourra pas être loué ni occupé par la cantine pendant les travaux.

LAGUNE :

Les dernières analyses de la Lagune fait apparaître des taux d'Azote beaucoup trop important. Le rapport du Cabinet BIRRAUX en charge des différents contrôles nous sera présenté prochainement. Mais il faut d'ores et déjà envisager différents scénarios pour la prochaine décennie.

Il faut aussi réfléchir au devenir du Presbytère, avant que celui ci ne se détériore trop.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal :

Il est en cours de réalisation avec la participation des associations de Bogève et sera diffusé cet automne.

Dénomination des rues :

La nomination des rues arrive à son terme. Une visite sur le terrain est à programmer afin de contrôler la numérotation et l'emplacement des panneaux ainsi que le nombre de panneaux nécessaires.

Urbanisme : une option a été posée sur le lot n°6 du lotissement des Chaix. Il en reste a ce jour plus que 5 à vendre.

Il reste également les terrains de « Contapif » ainsi qu'un appartement dans le gîte.

La maison de la famille Pinget à l'entrée du village est aussi en vente. Monsieur le Maire pose la question pour savoir si la commune serait également intéressée pour vendre la bande de terrain au bas de cette propriété.

Bibliothèque :

Catherine GAL fait un bilan des activités de la bibliothèque. Elle fait remarquer un manque de bénévoles qui les a contraints à fermer la bibliothèque le mardi soir.

Fin de séance à 24 heures.